



Jean Monnet Network – Borders in Motion
Réseau Jean Monnet – Frontières en Mouvement

Manifeste sur l'avenir de la coopération transfrontalière en Europe

(07 octobre 2021 – Version française)

Manifeste sur l'avenir de la coopération transfrontalière en Europe

(07 octobre 2021)

I. Le contexte

- Les régions frontalières européennes sont des **laboratoires vivants de l'intégration européenne**
 - Environ un tiers de la population européenne vit dans des régions frontalières.
 - Plus de 40 % du territoire européen sont des régions frontalières ; il y a de nombreuses conurbations transfrontalières où vivent des centaines de milliers de personnes.
 - Les régions frontalières sont marquées par l'existence de nombreuses interactions, qui reflètent une véritable interdépendance entre les territoires voisins : flux transfrontaliers (emploi), mais aussi loisirs, commerce, santé, etc.
 - Une forte proportion de la mobilité économique, professionnelle et sociale transfrontalière européenne a lieu dans les régions frontalières ; les règles du marché unique de l'Union Européenne (UE) doivent être testées dans les régions frontalières : elles sont des laboratoires réels de l'intégration européenne.
 - Le développement social, économique et de l'emploi dans les régions frontalières européennes dépend souvent de la possibilité de pouvoir utiliser les quatre libertés de l'UE sans entraves.
- Les **obstacles juridiques et administratifs** existants entravent le développement spatial intégré
 - La vie et les orientations économiques transfrontalières sont souvent entravées par des obstacles juridiques et/ou administratifs : les coûts de transaction des activités transfrontalières sont nettement plus élevés que dans le contexte national.
 - Les obstacles juridico-administratifs dans les régions frontalières entraînent une perte de 3% du PIB européen.
 - Si ces obstacles sont complètement démantelés, il en résultera en une augmentation de croissance de 485 milliards d'euros et la création de 8 millions de nouveaux emplois dans les régions frontalières.
 - Les institutions transfrontalières ne disposent majoritairement pas à ce jour d'un pouvoir de décision et de mise en œuvre solide.
 - Si l'UE a commencé à travailler sur les obstacles juridiques et administratifs dans les régions frontalières depuis la présidence luxembourgeoise en 2015 et avec la réalisation de la Cross-border Review de 2015 à 2017, les Etats nationaux restent

- des forces de résistance (comme le montre le blocage de règlement ECBM au Conseil).
- Les institutions transfrontalières ont trop peu d'influence sur la conception des réglementations nationales et leurs impacts pour les zones frontalières.
- **La pandémie de la COVID- 19** a montré combien la coopération transfrontalière est encore fragile et ce même après plusieurs décennies
 - Des fermetures unilatérales et des contrôles renforcés aux frontières ont limité fortement voire paralysé la mobilité européenne du jour au lendemain ; leur mise en œuvre était disproportionnée.
 - Les approches politiques de lutte contre la crise n'ont pas été assez coordonnées au-delà des frontières et elles ont été en partie contre-productives ; des règles différentes d'un côté et de l'autre de la frontière (par exemple la fermeture du commerce juste sur un côté de la frontière) ont parfois augmenté le flux des mouvements transfrontaliers pour bénéficier des règles moins strictes dans le pays voisin.
 - Les travailleurs frontaliers ont été/sont confrontés à des réglementations et des normes partiellement différentes ; des règlements nationaux différents sur l'obligation de tests et de quarantaine ont mené à un sentiment d'incertitude et ont été ressentis comme discriminatoires.
 - Pour la mobilité transfrontalière de proximité, trop peu de règles d'exceptions ont été appliquées (comme la règle des 30 kilomètres en France).
 - Les Etats nationaux n'étaient pas vraiment conscients de l'importance des flux existants aux frontières et ont sous-estimé les conséquences de leurs décisions pour les personnes qui vivent dans les régions frontalières.
 - Les approches politiques nationales ont été en partie élaborées et mises en œuvre sans consulter les organismes responsables au niveau local et régional.
 - Les organismes transfrontaliers - à l'exception des régions frontalières franco-allemandes- n'ont été que peu entendus en début de crise et n'ont pas été très efficaces dans la coordination transfrontalière des politiques publiques ; cependant, la pandémie a aussi révélé la dépendance du secteur de santé et d'aide aux personnes âgées (mais aussi d'autres secteurs) vis-à-vis des travailleurs frontaliers.
 - Il y existe d'importants obstacles d'ordre fiscal et liés à la sécurité sociale au télétravail transfrontalier.
 - La population et l'économie dans les régions frontalières attendent une facilitation significative de la **mobilité transfrontalière**.
 - Les différences de développement de part et d'autre de la frontière ont tendance à s'estomper, mais elles peuvent être perçues comme négatives et entraîner des tensions : Pression sur les prix des terrains, difficultés à trouver un logement, etc.
 - 30 ans après la création des structures Infobest, les mêmes questions sont toujours posées par les frontaliers et les citoyens ; manifestement, l'Europe a très peu évolué à ce niveau. La raison en est que les compétences juridiques et

administratives centrales sont encore exclusivement nationales (droit social, droit fiscal, droit économique, droit de la formation professionnelle, etc.) et que la coordination intergouvernementale et la reconnaissance de la spécificité des régions frontalières est trop faible.

- Pour la jeune génération en particulier, l'emploi transfrontalier n'est pas forcément une option attractive ; à l'inverse, ils s'attendent à pouvoir se déplacer dans le monde réel aussi facilement et sans frontières que dans les médias sociaux et les formats numériques de leur pays d'origine. Toutefois, des déséquilibres dans l'enseignement des langues étrangères et la prévalence de l'apprentissage de l'Anglais signifie que la capacité de parler la langue du voisin et ainsi de pouvoir se comprendre mutuellement tend à disparaître.
 - Les citoyens pensent et se déplacent de plus en plus à l'échelle mondiale dans la sphère privée ; il n'est plus possible de faire comprendre le fait qu'un mode de vie transfrontalier est source d'opportunités, mais entraîne toujours des coûts de transaction beaucoup plus élevés que, par exemple, un voyage de vacances privé.
- **Les défis mondiaux et structurels** tels que les conséquences du changement climatique, l'évolution démographique, la migration, les catastrophes naturelles, etc. touchent les régions frontalières tout autant que les autres régions européennes. Relever ces défis de manière préventive et efficace (en cas d'urgence) grâce à des approches politiques intégrées de la protection civile et de la gestion des catastrophes est entravé par les différences encore parfois considérables entre les systèmes politico-administratifs nationaux.

II. Objectifs

1. Les conditions de réalisation des possibilités transfrontalières de vie, de développement économique, de travail et d'éducation dans les régions frontalières ne devraient pas différer de celles des régions européennes sans connexion frontalière.
2. Les obstacles juridiques et administratifs devraient être démantelés grâce à une gouvernance transfrontalière multi-niveaux intégrée ; les régions frontalières sont des exemples de coopération administrative particulièrement réussie en Europe.
3. Les régions frontalières réalisent leur potentiel de développement socio-économique et sont ainsi reconnues comme des régions modèles de l'intégration européenne, se présentent même comme des régions modèles européennes ; elles contribuent de manière efficace à la résolution de problèmes et la prévention des conflits frontaliers.
4. Les régions frontalières sont un lieu d'expérimentation d'une citoyenneté transfrontalière et européenne s'enrichissant de la rencontre et de la diversité.

III. Demandes

Reconnaissance mutuelle

1. La reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et académiques.
2. La reconnaissance mutuelle des normes administratives et techniques, particulièrement dans le domaine des services publics.
3. Permettre des statuts juridiques nationaux divergents sur la base de règlements de minima intergouvernementaux ainsi que le développement de législations juridiques et administratives adaptées y compris des règlements d'exception (tel que prévu dans le traité d'Aix-la-Chapelle art. 13)

Obstacles

1. Démantèlement systématique des barrières non tarifaires avec la participation de toutes les agences spécialisées concernées.
2. Agir à tous les niveaux pour lever les obstacles à la coopération et développement d'un mécanisme -éventuellement par frontière- pour identifier et analyser les obstacles transfrontaliers avant de les faire remonter au niveau approprié pour les résoudre.
3. Renforcer l'analyse d'impact de la législation européenne et nationale pour les régions frontalières et coordonner son application à chaque frontière ; créer un mécanisme qui permette aux Etats nationaux de discuter comment les directives doivent être transposées dans les législations nationales afin d'éviter des écarts transfrontaliers.
4. Lutter contre les obstacles résultant des différences politiques, culturelles, linguistiques, du manque de connaissance et d'information.

Compétences, service public et gestion de crise

1. Mettre à disposition des pouvoirs publics frontaliers et des groupements frontaliers les ressources, les compétences et les procédures dont ils ont besoin.
2. Etablir un cadre européen efficace pour les services publics transfrontaliers ; soutien financier prioritaire aux initiatives et projets transfrontaliers locaux et régionaux dans le domaine des services publics et des infrastructures de base (développement ciblé de services partagés transfrontaliers).
3. Développer des stratégies transfrontalières communes afin de poursuivre la coopération renforcée y compris de la définition de la procédure en cas de crise (régions frontalières résilientes avec interlocuteurs clairement définis, etc.).

Gouvernance transfrontalière

1. Etablir des structures de gouvernance transfrontalières efficaces – non seulement des GECT ou autres- avec des compétences pour les tâches transfrontalières permanentes, ancrage au sein de structures stables dans le réseau multi-niveaux d'un niveau UE à un niveau local et élection directe des responsables politiques.
2. Renforcer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en développant les capacités d'analyse, de planification et de suivi des institutions transfrontalières.
3. Mettre en place des observatoires de l'intégration transfrontalière dans les territoires

transfrontaliers, dans le cadre d'un réseau multi niveaux.

Citoyens

1. Associer les citoyens à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe ; renforcer la participation transfrontalière des citoyens à la planification et à la réalisation de projets publics centraux élargir les formats de réunions transfrontalières au niveau des citoyens et le soutien non-bureaucratique pour des acteurs de la société civile ainsi que l'information mutuelle d'institutions publiques.
2. Promouvoir l'acquisition de la langue du voisin et l'éducation interculturelle en tant que modules obligatoires dans toutes les phases et formes d'enseignement.
3. Promouvoir l'échange actif entre classes scolaires et la mobilité transfrontalière entre enseignants et étudiants des écoles primaires, secondaires, professionnelles et des universités.

Politique communautaire (UE)

1. Associer les régions frontalières au Green Deal et au plan de relance Next EU Generation.
2. Relancer les négociations pour le mécanisme européen transfrontalier (ECBM).
3. Simplifier les procédures Interreg et développer des programmes Interreg qui ne soient pas des agences de développement régional mais qui interviennent en réel soutien des acteurs et des politiques publiques.
4. Remettre les régions frontalières au cœur des politiques de l'UE.

FRONTEM est un réseau Jean Monnet réunissant 7 universités/structures de formation en Europe et au Canada dont le but de créer un pôle de recherche pluridisciplinaire et international croisant les Etudes européennes et les Border Studies. Le réseau souhaite porter un nouveau regard sur le rôle de la frontière dans l'intégration européenne, considérant qu'il n'y a pas un seul modèle de perception et de gestion des frontières de l'UE, mais que celles-ci dépendent du contexte spécifique de chaque espace frontalier concerné.

Membres : Université de Strasbourg (lead partner), University of Southern Denmark, Université Louvain-la-Neuve, Centre for Cross-Border Studies Armagh, Babes-Bolyai University, University of Victoria (UVIC), Euro-Institut Kehl.

Partenaires : Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), CESC

Rédacteurs du Manifeste : Joachim Beck (Hochschule Kehl), Hans-Jörg Drewello (Hochschule Kehl), Michael Frey (Hochschule Kehl), Jean Peyrony (Mission opérationnelle transfrontalière), Bernard Reitel (Université d'Artois), Anne Thevenet (Euro-Institut), Birte Wassenberg (Université de Strasbourg), Florian Weber (Universität des Saarlandes).